

LA CFDT A OBTENU LE RETRAIT DE L'ÂGE PIVOT ET POURSUIT SON ACTION POUR UN SYSTÈME DE RETRAITE PLUS JUSTE

Publié le 13/01/2020

Communiqué de presse du 11 janvier 2020 par la commission exécutive de la CFDT

La CFDT a pris connaissance du courrier envoyé aujourd'hui par le Premier ministre. Elle salue le retrait de l'âge pivot du projet de loi, retrait qui marque la volonté de compromis du gouvernement.

Dans cet esprit, la CFDT va poursuivre les discussions dans le cadre proposé pour répondre aux interrogations qui demeurent sur le futur régime universel.

La CFDT s'engage pour porter ses revendications : meilleure prise en compte de la pénibilité, de la situation des femmes, sécurisation des transitions, notamment dans la fonction publique, amélioration du minimum contributif, développement de la retraite progressive et amélioration des fins de carrière.

La CFDT s'inscrira également dans la conférence de financement dont elle a proposé le principe. Elle le fera avec l'esprit de responsabilité qui a toujours été le sien et avec l'exigence de justice sociale et de solidarité qui a toujours guidé son action. Elle le fera sans exclure aucun sujet, mais avec le souci de défendre les intérêts des travailleurs et des retraités.